

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT
GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation déposée par la société AX'ION en vue d'étendre les capacités de stockages de céréales, d'engrais et de produits agro-pharmaceutiques de ses installations situées sur le territoire de la commune de Fère-en-Tardenois

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 18 mai 2011, une enquête publique qui sera ouverte du mardi 14 juin 2011 au vendredi 15 juillet 2011 inclus, dans la commune de Fère-en-Tardenois sur la demande d'autorisation présentée par la société AX'ION en vue d'étendre les capacités de stockages de céréales, d'engrais et de produits agro-pharmaceutiques de ses installations situées sur le territoire de la commune de Fère-en-Tardenois.

Cette demande est présentée par la société AX'ION dont le siège social est situé 4, avenue de Château-Thierry – BP 40008 – 02201 Soissons cedex ;

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier dans la mairie de Fère-en-Tardenois ou à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, dans la mairie de Fère-en-Tardenois, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

M. Alain RODIER, responsable SEH en retraite, a été désigné commissaire enquêteur; en cette qualité, il siègera pour recevoir les observations du public dans la mairie de Fère-en-Tardenois:

- **le mardi 14 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mercredi 22 juin 2011 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le jeudi 30 juin 2011 de 15 h 00 à 18 h 00 ;**
- **le samedi 9 juillet 2011 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le vendredi 15 juillet 2011 de 15 h 00 à 18 h 00 .**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires ou dans la mairie de Fère-en-Tardenois du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.

Laon, le 20 MAI 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le Responsable de l'unité



Thomas BOSSUYT